



Contravention Parking Très Gênant sur trottoir

Par ritonh67

Bonjour,

J'ai reçu une amende pour un stationnement très gênant sur trottoir. Or, je ne me suis pas garé sur un trottoir, mais sur une sorte d'îlot/terre plein, sans gêner personne afin de faire monter mes 3 enfants en bas âge.

Par ailleurs, cet îlot est censé être protégé par des plots, il ne l'était pas. Photos du PV et de l'emplacement en question ci dessous.

Est-ce que je peux contester et espérer faire annuler la contravention ?

Merci !

<https://imagizer.imageshack.com/img924/4135/KfHbXA.jpg>

<https://imagizer.imageshack.com/img922/8969/JhDL6d.jpg>

Par Suisse1291

Bonjour,

Si cet emplacement est considéré comme un trottoir, le stationnement et/ou l'arrêt y sont interdits, 24 h/24 et 7 j/7. La verbalisation est donc régulière en sa forme selon le R 417-11 du CDR. Sachez que cette infraction n'entraîne ni suspension du permis ni retrait de points.

Par ritonh67

Merci d'avoir pris le temps de me répondre. Néanmoins, cela ne m'apporte pas grand chose de plus. L'emplacement en question n'est pas un trottoir, et devrait être protégé par des plots, absents.

Par Suisse1291

Ce n'est toutefois pas une chaussée de circulation et cela peut servir de refuge aux piétons. Cette situation suffit à verbalisation.

Cependant, rien ne vous interdit de contester et il vous faudra apporter des preuves autrement plus solides que vos arguments donnés précédemment. A vous de voir.